



Refus de restitution du partie de la quotité disponible

Par Vero2b

Bonjour suite au décès de mes parents le notaire en charge de la succession et du partage des biens à établi un projet ou il apparaît que une partie de la quotité disponible doit mettre reversée cependant la patience personne qui a reçu cette partie en donation du vivant de mes parents si refusé. Que puis-je faire ?en vous remerciant de votre aide

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez passer par la case justice, pour une action en réduction, dans la mesure ou votre réserve légale s'en trouve amputée.

Par Vero2b

Merci pour votre réponse bonne journée